



# ATPN // Rapport annuel d'activités 2019/2020

(période couverte : mai 2019 - juin 2020)



JORF n°0042 du 19 février 2020  
texte n° 4

## Décret n° 2020-129 du 18 février 2020 portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim

NOR: TRER2003220D

### Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le [code de l'énergie](#), notamment ses articles L. 311-5, L. 311-5-5 et L. 311-6 ;

Vu le [code de l'environnement](#), notamment son article L. 593-26 ;

Vu la déclaration d'arrêt définitif des deux réacteurs de Fessenheim présentée le 27 septembre 2019 par Electricité de France ;

Vu la demande présentée le 30 septembre 2019 par Electricité de France ;

Considérant qu'Electricité de France a sollicité par courrier du 30 septembre 2019 l'abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim avec effet au plus tard au 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'Electricité de France a déclaré par courrier du 27 septembre 2019 que l'arrêt définitif du réacteur n° 1 de Fessenheim doit intervenir le 22 février 2020 et que l'arrêt définitif du réacteur n° 2 de Fessenheim doit intervenir le 30 juin 2020 ;

Considérant que, en application de l'[article L. 593-26 du code de l'environnement](#), l'exploitant n'est plus autorisé à faire fonctionner l'installation à compter des dates mentionnées dans sa déclaration d'arrêt définitif,

Décrète :

### Article 1

L'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim dont est titulaire la société EDF en vertu des dispositions du second alinéa de l'article [L. 311-6](#) du code de l'énergie est abrogée.

### Article 2

Les dispositions de l'article 1er prennent effet à compter des dates d'arrêt définitif mentionnées dans la déclaration de l'exploitant du 27 septembre 2019 susvisée :

- le 22 février 2020 pour le réacteur n° 1 ;

- le 30 juin 2020 pour le réacteur n° 2.

### Article 3

La ministre de la transition écologique et solidaire est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 février 2020.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Elisabeth Borne

## Sommaire

1.	<i>Arrêt des réacteurs et fermeture de Fessenheim</i> .....	2
2.	<i>Démantèlement : avertissements stridents de l'ASN</i> .....	4
3.	<i>Fessenheim : chronologie de son histoire, du début à la fin</i> .....	8
4.	<i>Actualité de la politique nucléaire en Allemagne</i> .....	13
5.	<i>Actualité de la politique nucléaire en Suisse</i> .....	14
6.	<i>Collaboration et nombre d'adhérents</i> .....	15
7.	<i>Composition du Conseil d'administration</i> .....	18

## **1. Arrêt des réacteurs et fermeture de Fessenheim**

L'association Trinationale de Protection Nucléaire (ATPN) a obtenu durant cette année d'exercice l'un de ses objectifs les plus importants. La fermeture définitive des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim est actée juridiquement et le décret d'application signé, c'est donc maintenant une réalité. Le réacteur 1 a été arrêté le 22 février 2020. Le réacteur 2 sera, en toute certitude, mis définitivement hors service le 30 juin 2020. Un décret en ce sens a été publié par le gouvernement français dans le Journal officiel le 19 février 2020 (voir notre page de titre).

Le gouvernement du président Emmanuel Macron a fixé ces dates en se basant sur la demande officielle présentée le 27 septembre 2019 par Électricité de France (EDF), suite à un protocole d'accord signé entre le gouvernement et EDF, actant un dédommagement s'élevant à 446 Mio € (somme à laquelle s'ajoute le manque à gagner en terme de production d'électricité attendue jusqu'en 2041). Un accord que la Commission européenne a approuvé. Ce dédommagement colossal est perçu par différents acteurs comme une « revanche d'EDF » sur l'État français. (voir à ce sujet la revue de presse sur le site de l'ATPN.<sup>1</sup>)

### Une décision politique

À première vue, cette mise à l'arrêt est une décision purement politique du président Emmanuel Macron. Avant son élection en 2017, le candidat Macron proposait d'aller jusqu'au bout d'une promesse faite par son prédécesseur François Hollande. Mais si l'on y regarde de plus près et malgré la posture du président qui fait semblant d'avoir pris cette décision « à contre-cœur », cette fermeture est une conséquence directe des problèmes juridiques, financiers et techniques auxquels l'exploitant EDF est confronté depuis des années et qu'ignore délibérément le bruyant lobby du nucléaire français :

- La sûreté de ce site est contestée depuis fort longtemps par des experts et l'était aussi, comme on le découvre aujourd'hui, par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dans ses échanges avec EDF.<sup>2</sup> En outre, les deux réacteurs de Fessenheim sont les plus anciens de France, avec un niveau de construction et de sécurité technique bien en deçà des exigences requises pour les autres réacteurs de 900 MW de même type construits par la suite.
- Le site de Fessenheim était fortement exposé à des risques environnementaux (séisme, rupture de digue, etc.). À noter que l'ASN le confirme seulement maintenant dans ses dernières publications, alors qu'auparavant, elle relativisait toujours le risque sismique et le contestait devant les tribunaux.
- La longue liste des « recommandations » suite aux stress tests menés par l'Union européenne après Fukushima et notifiées par l'ASN en 2012 et 2014 n'a jamais été prise en compte par EDF, même pas partiellement. À partir de 2017/2018, EDF a réussi à repousser tous les investissements coûteux, en invoquant la 4e visite décennale de 2020/2021 et les négociations autour de la fermeture de la centrale.

---

<sup>1</sup> <https://atomschutzverband.ch/category/fessenheim>

<sup>2</sup> Voir les citations pathétiques du chapitre suivant

- L'ASN connaissait les défauts techniques des installations et pourtant, pendant les actions en justice initiées par les organisations environnementales, elle défendait toujours la version de l'exploitant et autorisait la poursuite de l'activité. Le refus d'EDF de réaliser les mises à niveau suite aux stress tests post-Fukushima avait mis l'ASN dans une position difficile, mais elle avait quand même un bon joker en main pour faire pression sur EDF avec la 4e visite décennale et exiger enfin des investissements supplémentaires.
- L'exploitant EDF était contraint d'entreprendre de lourds travaux, tellement coûteux que cela explique peut-être sa flexibilité partielle lors des négociations avec l'État. Pas possible non plus de poursuivre l'activité sans l'accord de l'ASN, mais celle-ci était déjà sous pression à cause des multiples actions en justice menées par l'ATPN et par d'autres organisations. Pourquoi donc ne pas empêcher les dédommagements qu'avait déjà fait miroiter le gouvernement de François Hollande et confirmés ensuite par celui d'Emmanuel Macron ?
- D'ailleurs, le « Monsieur Fessenheim » nommé par le président Hollande pour préparer la fermeture avait déjà reconnu l'intérêt, dans le cadre d'une stratégie de politique industrielle adaptée à la loi de transition énergétique française, de réduire le parc nucléaire en opérant graduellement. Cela était préférable au remplacement simultané de toute une série d'équipements fragilisés par des problèmes génériques, ce qui entre autres aurait menacé la sécurité de l'approvisionnement.

Pourquoi avoir choisi de fermer Fessenheim plutôt qu'une autre centrale ? Pour comprendre ce choix, il faut remonter à une date juste après la catastrophe de Fukushima. Durant cette phase de remise en question du nucléaire, notre organisation avait très vite et massivement contribué à faire basculer l'opinion publique, en publiant largement une Résolution demandant la fermeture de ces réacteurs. Durant ce printemps 2011, 167 communes, Landkreise et cantons des 3 pays Allemagne, France et Suisse ont adhéré à cette Résolution proposée par l'ATPN, l'ont soumise au vote démocratique de leurs instances exécutives locales ou législatives et l'ont largement distribuée dans la sphère publique.

Parmi ce regroupement de 167 entités, on comptait 55 communes françaises - un chiffre énorme ! -, dont les villes de Strasbourg, Munster et Sélestat. La demande formulée dans cette Résolution a ensuite été reprise par le gouvernement allemand, qui relançait sans cesse le sujet dans ses discussions bilatérales avec la France.

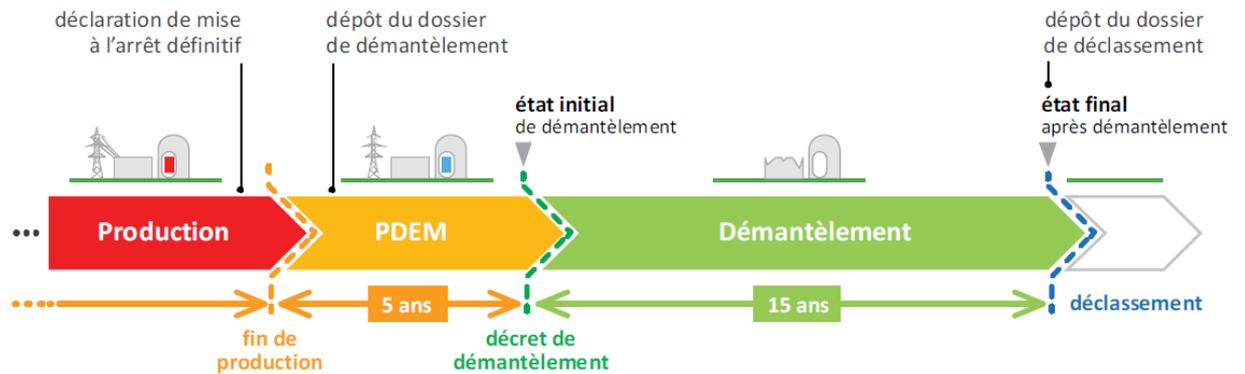
Le véritable coup d'envoi pour la décision de fermeture, c'est la déclaration d'intention en février 2012 du candidat à la présidentielle François Hollande. Elle faisait suite à un accord entre le parti socialiste (PS) et le parti Europe Écologie-Les Verts (EELV), lequel, en cas de victoire à la présidentielle, prévoyait de fermer 24 centrales françaises jusqu'en 2025 et de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 à 50 %.

Cet objectif ambitieux a certes été depuis revu à la baisse, mais la *Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)* de février 2020 prévoit encore la fermeture de 14 réacteurs jusqu'en 2035. Les objectifs pour le développement de l'éolien offshore et la biomasse ont été revus à la hausse. En plus de celle de Fessenheim, de 2 à 4 centrales nucléaires devraient être fermées « dès » 2028. La sortie du charbon en France est prévue pour 2021.

C'est seulement dans cette période immédiatement consécutive à Fukushima que le milieu politique français a reconnu publiquement le risque combiné que pouvait représenter un séisme et une rupture de la digue à Fessenheim. Par la suite, les politiques ont de nouveau délégué toutes les questions de sécurité à l'ASN et ont évité d'en parler dans les médias.

## 2. Démantèlement : avertissements stridents de l'ASN

En août 2019, EDF a publié un premier Plan de démantèlement de 59 pages concernant la fermeture de la centrale.<sup>3</sup> La durée de déconstruction des deux réacteurs y est évaluée à 20 ans. La stratégie de démantèlement se résume à une suite de généralités, EDF annonce une transformation du site en « zone de verdure » à la fin des travaux.



DOSSIER DE DEMANTELEMENT

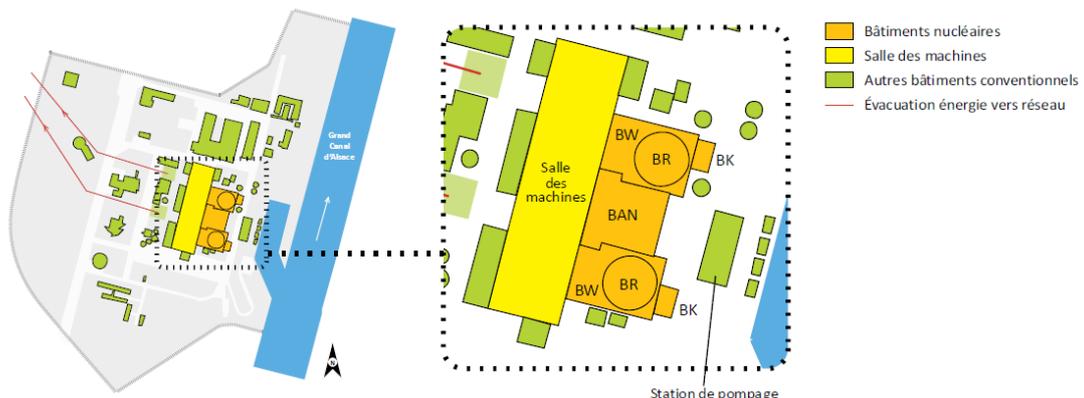
Août 2019

**Schéma 1 : Calendrier de fermeture selon le Plan de démantèlement d'EDF en août 2019**

La phase « chaude » et techniquement risquée des 5 premières années, qui correspond à l'évacuation des barres de combustible radioactif, n'est mentionnée que dans 3 paragraphes brefs et imprécis.

Ce manque de sérieux a éveillé de fortes craintes parmi les membres de l'ATPN. Depuis 2011, EDF savait pourtant qu'un pacte de fermeture avait été conclu. Et en 2015 entré en vigueur la loi de transition énergétique, qui ambitionne une réduction du nucléaire de 80% à 50% dans la production d'électricité.

Manifestement, les services centraux d'EDF ont passé plus de temps à empêcher ces décisions qu'à se préparer sérieusement à la fermeture de la centrale.



DOSSIER DE DEMANTELEMENT

Août 2019

**Schéma 2 : Îlot nucléaire (en orange) selon le Plan de démantèlement d'EDF d'août 2019**

<sup>3</sup> [https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/nucleaire/Notes%20d%27information/190916\\_p03-plan\\_de\\_demantelement\\_fessenheim\\_-\\_inda.pdf](https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/nucleaire/Notes%20d%27information/190916_p03-plan_de_demantelement_fessenheim_-_inda.pdf)

Le rapport de fermeture d'août 2019 concerne seulement l'îlot nucléaire (de couleur orange sur le schéma). Les autres bâtiments dits « conventionnels » (salle des machines, station de pompage, réservoir d'approvisionnement en eau d'urgence, etc.) et les équipements concernés ne sont que vaguement mentionnés. La première question que cela soulève : quid des 2 bâtiments dans lesquels sont entreposés depuis 2002 et 2011 les 6 anciens générateurs de vapeur contaminés radioactivement ? Ces bâtiments ne sont en aucun cas « conventionnels » !

Le plan de démantèlement prévoit que les bâtiments (d'abord les conventionnels, puis les nucléaires) seront « nettoyés » et détruits jusqu'à une profondeur de 1 mètre sous terre, et que les débris et gravats « non-nucléaires » seront réutilisés pour combler les fondations restantes. Une question intéressante : Comment l'administration française définira-t-elle la « non-radioactivité » ? Ces débris proviendront-ils de bâtiments conventionnels ou de décombres avec un taux de radioactivité situé juste en-dessous d'un certain seuil et lequel ?

EDF se réfère à son retour d'expérience dans le démantèlement du réacteur « Chooz A ». Jean-Marie Brom, membre du conseil d'administration de l'ATPN, nous signale que le démontage des générateurs et des tanks de cette petite centrale d'une puissance de 305 MW devait être terminé en 2016, mais que la phase de déconstruction n'est toujours pas achevée.

### **L'ASN alerte sur une fusion du cœur dans les bassins d'entreposage du combustible !**

Le 20 décembre 2019, l'ASN a vertement critiqué l'exploitant, considérant que son Plan de démantèlement avait « un niveau de précision insuffisant ». <sup>4</sup> Elle sommait EDF de démontrer « l'élimination pratique du risque de fusion des assemblages de combustible entreposés dans les piscines du bâtiment combustible vis-à-vis du risque de chute d'aéronefs de l'aviation générale », sans recourir à son échappatoire habituelle selon laquelle un événement aussi improbable n'exige pas de mesures appropriées. L'ASN formule non moins de 22 autres demandes complémentaires, qui vont du rappel que la centrale de Fessenheim possède 2 réacteurs (le plan d'EDF ne se rapporte qu'au démontage d'un seul réacteur) jusqu'à l'exigence d'une stratégie à la fois prudente et robuste concernant la gestion des déchets.

Vu que EDF prévoit d'évacuer l'ensemble du combustible des bassins en 3 ans maximum (jusqu'en 2023), le nombre des interventions et des opérations avec des éléments contaminés sera beaucoup plus important qu'auparavant et entraînera donc une sollicitation accrue pour les équipements et engins de manutention, ainsi qu'une augmentation des transports en convois exceptionnels. D'ailleurs, EDF n'est pas encore entré en relation avec les centres de stockage où elle souhaite envoyer ses déchets radioactifs.

Dans son dossier de démantèlement, EDF affirme vouloir s'en tenir au niveau de protection sismique existant, vu qu'il est possible d'évacuer le combustible en 3 ans. De l'avis d'EDF, les investissements qu'exigerait une revalorisation du risque sismique seraient disproportionnés. L'ASN rappelle à EDF que le niveau de séisme majoré de sécurité (SMS) retenu à l'occasion de la 3e visite décennale des réacteurs n'avait pas fait l'objet d'un consensus technique.

### **Nouveau plan de démantèlement et consultation de l'ASN**

Sur la demande de l'ASN, EDF a présenté fin mai 2020 un nouveau Plan de démantèlement, plus détaillé. Le 2 juin 2020, l'ASN réplique par une consultation soumise à un délai de 2 semaines seulement, qui demande à EDF des précisions sur les nouvelles dispositions.

L'ATPN va préparer une prise de position détaillée et la publiera sur son site <https://atomschutzverband.ch/category/fessenheim/>. Nous n'avons pas eu le temps

---

<sup>4</sup> <https://www.asn.fr/Media/Files/00-Publications/courrier-ASN-EDF-pilotage-DEM-FSH-12-2019?>

nécessaire pour étudier ces nouveaux éléments et les évaluer dans ce rapport d'activités. Et oui, même après l'arrêt définitif des réacteurs de Fessenheim, notre association restera très vigilante sur la mise en œuvre de la déconstruction des installations et s'il le faut, l'ATPN entrera en action afin de garantir les critères de sécurité nécessaires.

### **La France nucléaire : déficit sécuritaire et incompétence**

Les deux réacteurs de Fessenheim présentent de nombreux risques intrinsèques, donc leur mise à l'arrêt aussi. Mais n'oublions pas que l'industrie nucléaire française opère ici sur un terrain qu'elle maîtrise très mal. Des réacteurs conçus pour une durée de vie de 40 ans voient leur exploitation prolongée. Le vieillissement du parc nucléaire pose problème. Beaucoup de centrales ont été construites proches de pays frontaliers, Belgique, Allemagne ou Suisse. Elles représentent une menace pour la population et l'environnement bien au-delà des frontières de la France.

L'exploitant EDF est pris dans un double dilemme. D'une part, les prix de l'électricité sur le marché intérieur de l'UE ouvert à la concurrence des énergies renouvelables, baissent continuellement et le groupe EDF dont l'État français reste le principal actionnaire est très endetté. D'autre part, les réserves financières prévues pour la déconstruction des installations en fin de vie et la gestion des déchets induits sont insuffisantes. La filière nucléaire se voit maintenant rattrapée par ses propres mensonges et par son imprévoyance. Les centrales nucléaires ne sont ni bon marché ni indispensables, les techniques de l'éolien et du solaire sont disponibles depuis longtemps pour produire de l'électricité à moindre coût.

Les signes de vieillissement des centrales vont de pair avec le manque d'investissements et une surcharge du personnel, d'autant plus que les nombreuses visites décennales de ces prochaines années seront décisives pour les réacteurs anciens. C'est l'ASN elle-même qui le mentionne textuellement dans son Rapport d'activités 2019, dont voici quelques extraits :<sup>5</sup>

### **Rapport d'activités 2019 de l'ASN**

*"l'ASN considère que la rigueur d'exploitation des centrales nucléaires en 2019 est en recul".  
(page 8)*

*"Il conviendrait que la filière nucléaire définisse plus précisément les conditions de mise en œuvre de son plan d'action pour retrouver le niveau de qualité, de rigueur et d'excellence ... »  
(page 3)*

*" comme les années précédentes, les démarches de vérification entreprises par EDF mettent régulièrement en évidence des défauts liés à la conception des matériels, à leur montage ou à leur maintenance, et conduisent à remettre en cause leur capacité à remplir leur fonction dans toutes les situations prises en compte dans la démonstration de sûreté nucléaire. Ces défauts concernent souvent plusieurs réacteurs..." (page 8)*

*« Les mises en situation des équipes d'EDF réalisées pendant les inspections menées par l'ASN montrent que la documentation opérationnelle n'est pas toujours adaptée à la réalité du terrain et peut contenir des erreurs, des imprécisions, voire des instructions impossibles à exécuter.*

*L'analyse des événements significatifs met par ailleurs en évidence des situations dans*

---

<sup>5</sup> <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Rapport-de-l-ASN-sur-l-etat-de-la-surete-nucleaire-et-de-la-radioprotection-en-France-en-2019>

*lesquelles les collectifs humains se retrouvent en situation de perte de conscience des enjeux de sûreté de leur activité, avec parfois une accoutumance aux écarts. » (page 8)*

*L'année 2019 a mis en lumière un état inapproprié de certaines stations de pompage et, de nouveau, des écarts affectant les groupes électrogènes de secours à moteur diesel. Plusieurs écarts ont également été liés à la fabrication de composants de matériels importants pour la sûreté. Cela a été en particulier le cas de composants électriques défectueux, qui a conduit à un événement significatif classé au niveau 2 sur l'échelle INES". (page 8)*

*"L'ASN note que les pièces de rechange nécessaires ne sont pas toujours disponibles en nombre suffisant". (page 9)*

*"L'ASN considère qu'EDF doit (toutefois) encore renforcer ses actions afin de prévenir les irrégularités au sein de ses propres organisations". (page 9)*

*Des niveaux d'encrassement très importants de certaines structures internes des générateurs de vapeur (GV) de plusieurs réacteurs, susceptibles d'altérer la sûreté de leur fonctionnement ont par ailleurs été détectées en 2019." (page 9)*

*Que ces niveaux d'encrassement "résultent d'une maintenance insuffisante pour assurer un état de propreté satisfaisant".*

*"De nouvelles dégradations associées au vieillissement de certains équipements, notamment des structures internes de GV, ont par ailleurs été détectées en 2019. L'ASN considère qu'EDF doit en conséquence adapter le niveau d'exigence du suivi en service et anticiper le développement des procédés de réparation". (page 9)*

*"L'ASN relève régulièrement la difficulté d'EDF à assurer une surveillance adaptée et proportionnée des activités sous traitées, que celles ci soient réalisées sur site ou chez les fournisseurs de biens et de services". (page 9)*

*"Comme en 2018, EDF a rencontré des difficultés lors des redémarrages après les arrêts de réacteur. Par ailleurs, la planification, la réalisation et l'analyse des résultats des essais périodiques constituent des domaines dans lesquels la majorité des sites doit progresser. En particulier, les inspecteurs de l'ASN ont constaté à plusieurs reprises des conclusions erronées sur la disponibilité des matériels à l'issue de la réalisation d'essais périodiques"*

*"EDF mobilise des capacités importantes d'ingénierie pour ces réexamens. L'ASN constate toutefois une saturation de ces équipes nationales d'ingénierie." D'autant qu'en 2019, EDF a réalisé la première quatrième visite décennale d'un des réacteurs, sur le site du Tricastin et qu'EDF a du mobiliser des moyens importants qui conduisent à ce que "L'ASN s'interroge sur la capacité d'EDF à mobiliser de tels moyens à l'avenir pour les autres réacteurs, en particulier quand plusieurs quatrième visites décennales auront lieu en parallèle."*

### **Point d'actualité sur les autres actions en justice contre Fessenheim**

En octobre 2018, l'ATPN avait initié deux nouvelles plaintes auprès du Conseil d'Etat à Paris, ainsi qu'une plainte auprès de la Commission européenne à Bruxelles concernant une infraction à la réglementation européenne.

L'objet était l'insuffisance du débit des refroidissements ultimes, une critique qu'avait d'ailleurs déjà soulevée la division de Strasbourg de l'ASN. Nous condamnions aussi le fait que les groupes électrogènes de secours exigés par l'ASN dès 2012 n'aient jamais été installés. Corinne Lepage, l'avocate parisienne de l'ATPN, avait demandé personnellement à Jean-Bernard Levy, PDG d'EDF, de prouver que les essais de la pompe à eau souterraine confirmaient une capacité de pompage pendant au moins 100 heures, comme l'exigeait le refroidissement d'urgence des deux réacteurs. Le Conseil d'État a rejeté nos requêtes le 12

février 2020. Nous avons également reçu un refus de la Commission européenne, nous informant qu'elle n'avait pas l'intention de donner suite aux infractions contre le droit européen que nous avons soulignées.

Pour l'ATPN, c'était nécessaire et important de maintenir jusqu'au bout la pression juridique contre l'exploitant, car le décret de fermeture définitive n'a été publié que le 19 février 2020. Vous trouverez le texte complet des décisions des tribunaux sur notre site : <https://atomschutzverband.ch/category/fessenheim/>

### 3. Fessenheim : chronologie de son histoire, du début à la fin

- 1962 : Électricité de France (EDF) envisage pour la 1<sup>ère</sup> fois la construction d'une centrale nucléaire à Fessenheim.
- 1971 : Début de la construction du bloc réacteur 1 (1<sup>er</sup> septembre), mis en service le 7 mars 1977.
- 1972 : Début de la construction du réacteur 2 (1<sup>er</sup> février), mis en service le 27 juin 1977. 67,5% des droits d'achat d'électricité appartiennent à EDF, 17,5% à EnBW (Allemagne) et 15 % de Schweizer Kernkraftwerks-Beteiligungsgesellschaft AG (KBG).
- Le mouvement anti-nucléaire apparu en Alsace dès la phase de planification de la centrale s'est étendu ensuite au sud du pays de Bade et dans le nord-ouest de la Suisse.
- Le 12 avril 1971 a eu lieu à Fessenheim la 1<sup>ère</sup> manifestation contre une centrale nucléaire française.
- En 1975, c'est l'occupation victorieuse des chantiers d'une usine chimique à Marckolsheim, d'une centrale nucléaire à Wyhl (Allemagne) et d'une autre à Kaiseraugst (Suisse).
- À partir de mars 1976 à Heiteren: occupation du chantier du dernier pylône haute tension en construction et destiné à transporter l'électricité en provenance de Fessenheim. Grève de la faim de militants écologistes français à Roggenhouse. Ces mouvements de résistance conduisent à la création de la 1<sup>ère</sup> commission de contrôle en France, appelée plus tard CLIS, Commission Locale d'Information et de Surveillance.
- 1976-1977 : l'occupation du chantier de la centrale nucléaire de Gerstheim près de Strasbourg réussit à faire abandonner le projet, des actions similaires empêchent la construction de Plogoff en Bretagne.
- 1977 : des militants écologistes « empruntent pas très légalement » les pages 144-401 du Plan de prévention des catastrophes au Landratsamt de Lörrach et les publient.
- de 1971 à 2020 : la résistance contre les centrales nucléaires ne cesse de se poursuivre en Alsace, dans le sud du pays de Bade et en Suisse. Des centaines de milliers de tracts, affiches, banderoles, autocollants et badges sont distribués.
- 1977 : naissance de la station de radio pirate illégale « Radio Verte Fessenheim », un projet franco-allemand qui s'appellera ensuite « Radio Dreyeckland ».
- 1977 : Lors d'une manifestation le 31 juillet rassemblant 60 000 participants contre le surgénérateur Superphénix à Creys-Malville, un manifestant est tué par une grenade de la police. La brutalité de cette intervention de la police a affaibli le mouvement anti-nucléaire durant des décennies.
- 1986 : La catastrophe du 26 avril à Tchernobyl et son nuage radioactif qui officiellement s'est arrêté juste avant d'atteindre la frontière française redonnent un nouvel élan aux actions de protestation contre la centrale de Fessenheim.
- 1991 : dans les plans initiaux de Fessenheim, un espace était disponible pour 4 réacteurs au total. Grâce à une vague de protestation, le projet de construction des tranches III et IV a été définitivement abandonné.

- 2003 : la centrale nucléaire de Fessenheim s'efforce de verdir son image et se voit accorder une certification environnementale selon la norme ISO 14001 pour sa protection de la faune, de la flore et des orchidées autour de la centrale, ainsi que pour le tri de ses déchets. Les certificats environnementaux sont abusivement détournés de leur usage premier pour du greenwashing.
- 2005 : plusieurs incidents graves à Fessenheim. Le lobby nucléaire suisse annonce des projets de construction de nouvelles centrales, projets qui se concrétiseront dès 2007 dans le but de doubler la capacité nucléaire suisse.
- 2005 : Création de l'association ATPN et début du recrutement des membres parmi les communes et les villes.
- 5 septembre 2007 : Publication d'une expertise pour évaluer la résistance aux séismes de la centrale de Fessenheim, une étude initiée par l'ATPN, menée par des géologues indépendants et financée par le canton de Bâle-Ville.
- 2007 : Le nombre des communes membres de l'ATPN s'élève à 61. Parmi les communes membres en Allemagne, certaines ont une majorité de conseillers municipaux membres de la CDU, parti de droite.
- 2 juillet 2008 : dépôt d'une plainte en justice pour une fermeture immédiate de la centrale de Fessenheim, portée par des plaignants privés : Siegfried Göpper, Clemens Genter, Konrad Langenbacher, Balthasar Ehret, l'entreprise Südgetreide GmbH & Co KG ainsi que Lily Bürgelin.
- 2008 : 1ère plainte de l'ATPN contre Fessenheim auprès de la Commission européenne (d'autres suivront plus tard).
- 2009 : Pendant l'une des plus importantes manifestations contre Fessenheim, la ville de Colmar se barricade, les policiers la transforme en une véritable forteresse infranchissable. Le bruit court que de dangereux activistes venus de l'étranger menaceraient l'ordre public.
- 9 mars 2011 : 2 jours avant la catastrophe de Fukushima, le Tribunal administratif de Strasbourg rejette la plainte de l'ATPN sur la fermeture de Fessenheim. L'ATPN fait appel de cette décision.
- 11 mars 2011 : à Fukushima (Japon), suite à un séisme et à un tsunami, 3 cœurs de réacteurs entrent en fusion. Cette catastrophe accélérera en Allemagne la sortie du nucléaire, déjà décidée en 1998. Sur la rive allemande du Rhin, la résistance au nucléaire fait consensus au-delà des partis politiques. 9 communes supplémentaires à majorité conservatrice rejoignent l'ATPN.
- Printemps 2011 : l'ATPN lance sa Résolution pour la fermeture de Fessenheim, qui sera adoptée par les conseils municipaux de 167 villes et communes, dont 55 en France, avec les villes de Strasbourg et Munster. Une évolution inédite en France.
- Mai 2011 : L'ATPN envoie des courriers au président Nicolas Sarkozy et à la chancelière Angela Merkel, les priant de bien vouloir se prononcer en faveur de la fermeture de Fessenheim.
- Novembre 2011 : en amont de l'élection présidentielle, le parti socialiste (PS) et le parti Europe Écologie-Les Verts (EELV) se mettent d'accord pour fermer 24 centrales nucléaires et pour réduire la part du nucléaire de 75 à 50% dans la production d'électricité jusqu'en 2025.
- Novembre 2011 : L'ASN autorise le redémarrage du réacteur 1, lequel venait de réussir la révision décennale, sauf la partie concernant les stresstests de l'Union européenne. L'ASN promulguera plus tard des recommandations concernant les stresstests à Fessenheim, mais celles-ci ne seront ni contrôlées par l'ASN, ni appliquées par EDF.
- Depuis Fukushima, des rassemblements silencieux (Mahnwachen) contre le nucléaire et Fessenheim ont lieu en permanence dans la région du Rhin supérieur, jusqu'en 2020.
- Février 2012 : à l'occasion d'une visite électorale en Alsace, le candidat François Hollande promet de fermer la centrale de Fessenheim s'il est élu président. Le président en poste Nicolas Sarkozy parlait de prolonger l'exploitation au-delà de 60 ans.
- Avril 2012 : Les Forces motrices bernoises (FMB) font état d'une correction de valeur dans le rapport annuel 2012. "Une correction est devenue nécessaire à la centrale nucléaire de Fessenheim. FMB achète l'électricité produite par ces centrales au prix de revient. Sur la base de

l'évaluation actualisée de l'évolution future du marché, FMB s'attend à ce que les coûts de production de ces centrales soient supérieurs aux prix du marché réalisables à l'avenir, malgré le fait que certaines provisions aient été constituées l'année précédente. »

- Septembre 2012 : après son élection, le président François Hollande déclare que la centrale sera mise à l'arrêt en 2016.
- 11 décembre 2012 : le gouvernement nomme Francis Rol-Tanguy, « Monsieur Fessenheim », au poste de coordinateur en charge de préparer la fermeture de la centrale.
- 2013 : Le nombre des communes membres de l'ATPN atteint 106. Le nombre des habitants ainsi représentés s'élève donc à un million de personnes.
- Avril 2013 : nouvelles expertises sur les risques au niveau de la sécurité. l'ATPN exige que parallèlement à l'évaluation déterministe, une analyse probabiliste du risque sismique soit faite, comme recommandé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et demande une fois de plus la mise à l'arrêt de la centrale.
- 16 mai 2013 : la Cour administrative d'appel de Nancy rejette en 2e instance la requête de l'ATPN contestant la décision du tribunal administratif de Strasbourg.
- 19 juin 2013 : le Conseil d'État (l'échelon suprême de la justice administrative en France) rejette les plaintes contre l'ASN et contre l'exploitant EDF. L'ATPN est condamnée à verser 5000 € de frais de justice.
- Octobre 2013 : Requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui décidera quelques mois plus tard de ne pas donner suite à cette requête de l'ATPN.
- Avec des périodes de canicule de plus en plus longues, la centrale de Fessenheim réchauffe le Rhin tel un gigantesque thermoplongeur et doit être mise à l'arrêt fréquemment.
- 2014 : publication et distribution de la brochure de l'ATPN « Sept raisons majeures justifiant la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Fessenheim ».
- Novembre 2014 : plainte de l'ATPN concernant l'absence d'autorisations pour les rejets en milieu aquatique.
- Juillet 2015 : le parlement français vote la loi de transition énergétique, avec une capacité de production nucléaire plafonnée à 63,2 GW.
- Octobre 2015 : courrier et appel à la chancelière Angela Merkel afin d'assurer la fermeture de Fessenheim dans le cadre d'un accord intergouvernemental.



**L'une des innombrables manifestations contre la centrale nucléaire de Fessenheim (2016)**

- Mars 2016 : Plainte déposée auprès de la Commission européenne, sur l'absence d'autorisations pour les rejets en milieu aquatique.
- Décembre 2016 : Plainte devant le Conseil d'État, concernant le non-respect de la convention d'Aarhus.
- 24 janvier 2017 : le conseil d'administration de EDF souscrit au plan de dédommagement présenté par l'État.
- 28 mars 2017 : la Commission européenne accepte les accords de dédommagement conclus entre l'État et EDF.
- 8 avril 2017 : le gouvernement de François Hollande publie un décret stipulant que la centrale sera fermée au moment de la mise en exploitation de l'EPR de Flamanville. L'ATPN critique ce décret qu'elle juge insuffisant, d'une part parce qu'il n'est pas contraignant juridiquement (*voir sur notre site*), d'autre part parce qu'il relie la fermeture de Fessenheim au projet désastreux du réacteur de Flamanville. Le chantier de cet EPR est un fiasco technique et financier. En 2004, sa mise en exploitation était prévue pour 2012. Cette date vient d'être repoussée récemment à 2024. Le coût du chantier s'élève à ce jour à 12,4 milliards d'euros, quatre fois plus que la somme annoncée initialement. La réparation des soudures défectueuses dans une partie difficilement accessible du réacteur s'avère extrêmement compliquée.
- 26 avril 2017 : La commune de Fessenheim porte plainte contre le décret de fermeture et obtient gain de cause devant le Conseil d'État le 25 octobre 2018. Le décret de fermeture est annulé.
- 12 septembre 2017 : le groupe énergétique Schweizer Kernkraftwerk-Beteiligungsgesellschaft AG (KBG) met un terme à son contrat d'approvisionnement avec la centrale nucléaire de Fessenheim.
- 27 septembre 2017 : nouvelle étude de l'ATPN portant sur les rééquipements obligatoires non réalisés par EDF.
- Décembre 2017 : le gouvernement d'Emmanuel Macron évoque une fermeture pour décembre 2018 ou janvier 2019.
- 2017 : le groupe Areva, qui accuse une perte de plusieurs milliards d'euros, se restructure comme suit : a) Orano, en charge des mines d'uranium et du combustible nucléaire; b) Areva NP (qui se nommera à nouveau Framatome en 2018), conçue comme une filiale de EDF pour les nouveaux réacteurs et Areva SA pour la gestion d'anciens chantiers.
- 14 février 2018 : la Commission française d'accès aux documents administratifs (CADA) donne raison à l'ATPN concernant l'obligation de publier les informations relatives aux systèmes de sécurité.
- Le 2 mars 2018 : EDF prend position pour la fermeture de Fessenheim et annonce une planification du démantèlement par étapes.
- 23 mars 2018 : le quotidien économique allemand « Handelsblatt » reconnaît que le solaire est la source d'électricité la moins chère d'Allemagne.
- 27 novembre 2018 : le président Emmanuel Macron annonce la fermeture de Fessenheim pour « l'été 2020 ».
- Décembre 2018 : l'ATPN lance deux plaintes relatives à la fermeture de Fessenheim, portant sur l'insuffisance des débits dans le refroidissement d'urgence et sur l'absence de groupes électrogènes de secours.
- 18 février 2019 : plainte devant la Commission européenne sur le non-respect par EDF des règles de sécurité européennes.
- 22 janvier 2019 : la chancelière Angela Merkel et le président Emmanuel Macron signent un nouveau traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes. Ce traité d'Aix-la-Chapelle (faisant suite au traité de l'Élysée signé entre Conrad Adenauer et Charles de Gaulle) stipule entre autres la fermeture définitive de la centrale de Fessenheim.
- 29 mars 2019 : le groupe Orano (ex-Areva), qui cumule des pertes énormes, est recapitalisé à hauteur de 2,5 milliards d'euros par l'État, et cédé à EDF à 75,5%.

- 27 septembre 2019 : EDF envoie au Ministère de la transition écologique et solidaire la demande d'abrogation d'exploiter ainsi que la déclaration de mise à l'arrêt définitif des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim.
- 12 février 2020 : le Conseil d'État rejette la plainte de l'ATPN de décembre 2018 concernant les défauts de sécurité du générateur de vapeur.
- 19 février 2020 : publication du décret de fermeture signé par le premier ministre, qui annonce la date du 30 juin 2020 pour la mise à l'arrêt définitive du réacteur 2.
- 20 février 2020 : des agents EDF de Fessenheim menacent de ne pas appliquer les procédures d'arrêt prévues pour le réacteur 1. Ils déclarent sur les plateaux télévisés de France 3 vouloir une indemnisation de leurs heures de grève, soulignant que c'est le management d'EDF qui les poussent à faire grève depuis 2012.



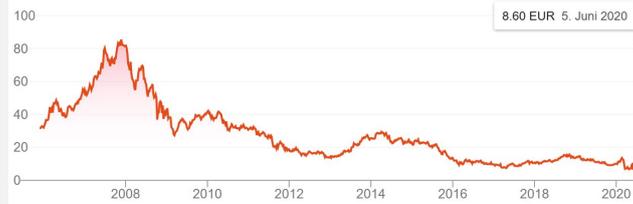
**Le maire de Fessenheim et la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach protestent contre la fermeture de Fessenheim**

- 22 février 2020 : arrêt et déconnexion définitive du réseau du réacteur 1 de Fessenheim.
- Février 2020 : huit organisations de France, d'Allemagne et de Suisse commentent lors d'une conférence de presse la fermeture du bloc réacteur 1 de Fessenheim. Voici les participants qui ont donné une image forte de l'ampleur du mouvement :

*Jean-Jacques Rettig, président du Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR), André Hatz, Stop Fessenheim, Lucien Jenny, Les Citoyens Vigilants des environs de Fessenheim (CIVI), Rémi Verdet, Stop Transports – Halte au Nucléaire, Daniel Reininger, Alsace Nature, Claude Ledergerber, Vice-président ATPN, Klaus Schramm, Anti-Atom Gruppe Freiburg, Stefan Auchter, BUND Regionalverband Südlicher Oberrhein, Gustav Rosa, Mahnwache Breisach*



- Lundi 24 février 2020 : lors de son 461e rassemblement silencieux, le mouvement Mahnwache Dreyeckland fête à Breisach la fermeture du réacteur 1 (photo).



#### **Cours de l'action EDF sur le marché boursier**

- Fin mars 2020 : le cours de l'action EDF chute à son plus bas niveau, atteignant 5.98 €.

Vous trouverez l'ensemble des plaintes, actes et décisions juridiques sur Fessenheim et Beznau depuis la création de l'ATPN sur le site : <https://atomschutzverband.ch/category/beznau/>  
<https://atomschutzverband.ch/historie-fessenheim/>

## **4. Actualité de la politique nucléaire en Allemagne**

Pour la première fois en Allemagne, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité a dépassé au premier trimestre 2020 le seuil des 50%. La sortie du nucléaire se poursuit. La centrale de Philippsburg a été mise à l'arrêt le 31 décembre 2019.

Il est pourtant inquiétant que le Ministère fédéral de l'économie et de l'énergie dirigé par Peter Altmeier (CDU) ne parvienne pas à accélérer la production des énergies renouvelables. Les distances imposées aux éoliennes par rapport aux habitations, le plafond relatif aux subventions à l'énergie solaire et la baisse des indemnités affectent les nouvelles constructions et menacent l'objectif prévu pour 2030. Développer les renouvelables n'entraîne plus de hausse significative du prix de l'électricité, car avec leur durée de vie plus longue, les nouvelles installations renouvelables sont plus avantageuses que les anciennes techniques.

Actuellement, la seule lueur d'espoir provient de l'annonce de l'augmentation de la production électrique offshore. Mais les objectifs d'expansion restent modestes par rapport au potentiel et au faible coût de l'éolien. Ils risquent d'arriver trop tard pour les scénarios de 2040, alors que toutes les conditions étaient réunies.

L'autre point noir, c'est le fait que le gouvernement fédéral n'ait ni créé de réservoirs de stockage en nombre suffisant, ni développé en temps utile les réseaux électriques. Même si une stratégie nationale sur l'hydrogène est en cours d'élaboration, il sera trop tard pour utiliser toutes les capacités des batteries, adaptées au stockage à court terme. Cela retardera la fermeture des centrales fossiles.

### **Certains députés de la CDU plaident pour une prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires**

On ne peut pas affirmer aujourd'hui avec certitude que la sortie complète du nucléaire aura bien lieu en 2022, comme prévu par la loi. Plusieurs députés influents de la CDU ont déjà signalé être favorables à une prolongation des centrales encore en activité. Un souhait loin d'être acté, mais qui dépendra à la fois de l'état de la filière nucléaire elle-même et de la composition de la coalition gouvernementale au pouvoir. Si une coalition noire jaune (rassemblant CDU, CSU et FDP) voit le jour, ce qu'indiquent certains sondages, la mise à l'arrêt prévue pour 2022 des 6 derniers réacteurs encore en activité pourrait à nouveau être remise en question.

## 5. Actualité de la politique nucléaire en Suisse

En décembre 2019, la centrale de Mühleberg a enfin été mise à l'arrêt, après des années d'exploitation illégale. L'Inspection fédérale de la sûreté nucléaire (IFSN) a longtemps gardées secrètes les données sur la sécurité. En 2012, les stresstests post-Fukushima ont révélé que la centrale ne disposait pas d'un deuxième système de refroidissement de secours, comme l'impose la loi sur l'énergie nucléaire.<sup>6</sup> Cela n'a pas empêché l'IFSN d'autoriser la poursuite de l'exploitation jusqu'en 2019, un acte illégal décidé par des fonctionnaires complaisants, pour lesquels le respect de la loi en vigueur ne semble être qu'une « option » parmi d'autres.

L'ATPN participe encore actuellement à une action en justice contre la centrale de Beznau. La décision du Tribunal fédéral, la plus haute autorité judiciaire de la Suisse, devrait nous parvenir dans les 18 mois à venir. La phase des échanges de documents est achevée. Il reste à savoir si l'IFSN devrait prendre ou non en considération les règlements de radioprotection en vigueur, en particulier le fait que pour un aléa sismique de 1/10 000 ans, la dose maximale autorisée ne dépasse pas 1 millisievert à Beznau.

Si la réglementation n'est pas appliquée, L'IFSN doit appliquer la loi et procéder à la fermeture de la centrale. Or, elle a tout mis en œuvre pour que le gouvernement fédéral revoie cette dose maximale à la hausse. Les fonctionnaires de l'IFSN couvrent autant qu'ils le peuvent les agissements des exploitants nucléaires, gardent les résultats des études secrets, minimisent les risques de l'exposition radioactive pour la santé et font une véritable chasse aux sorcières contre les opposants politiques à l'énergie nucléaire lorsque ceux-ci essaient de faire respecter la loi. En tant qu'institution responsable de la sécurité, l'IFSN n'a pas actuellement aux postes-clés des personnes compétentes pour protéger la population. Malgré sa connaissance des dossiers, l'IFSN affirme dans tous les médias que les réacteurs suisses sont sûrs, comme si les risques résiduels étaient inexistantes.

Il n'est pas obligatoire de divulguer l'origine et le montant des dons pour les campagnes, partis politiques, organes de presse ou membres du parlement, ce qui a souvent attiré à la Suisse des critiques quant au manque de prévention de la corruption<sup>7</sup> (GRECO 2019). Tant qu'on ne sait pas quels partis ou organes de presse sponsorise le lobby atomique suisse, sa tranquillité est assurée, avec un modèle économique renouant étrangement avec les agissements de l'industrie du tabac.<sup>8</sup> L'IFSN n'est guère critiquée dans l'opinion publique suisse, pas plus que sa gestion des risques nucléaires. Il n'existe pas de plan d'urgence adapté, sans doute parce que l'IFSN est d'avis qu'un accident de type Fukushima est impensable en Suisse. La majorité des politiciens suisses accepte ces explications simplistes, l'important étant surtout de ne pas entraver le fonctionnement des réacteurs en activité par des « surcoûts » jugés inutiles.

Cette attitude de négligence systématique de l'IFSN par rapport à la sécurité n'est pas nouvelle, mais elle semble se durcir. La population est gravement mise en danger, mais cela n'est pas un problème d'actualité, personne ne veut plus en entendre parler. Les questions sont reportées au moment où arrivera l'accident.

Et maintenant que le gouvernement fédéral a falsifié les valeurs limites et abandonné d'importantes mesures de protection qui auraient dû entraîner des fermetures de réacteurs

---

6 «Kernenergiegesetz, Art. 5 Schutzmassnahmen, Absatz 1: Bei der Auslegung, beim Bau und beim Betrieb der Kernanlagen sind Schutzmassnahmen nach international anerkannten Grundsätzen zu treffen. Die Schutzmassnahmen umfassen insbesondere den Einsatz qualitativ hochwertiger Bauteile, *gestaffelte Sicherheitsbarrieren* (...)»

7 GRECO (2019): Group of States against Corruption: Sechster Zwischenbericht über die Konformität der Schweiz «Transparenz der Parteienfinanzierung»

8 Brandt, A. M.: Inventing Conflicts of Interest: A History of Tobacco Industry Tactics, American Journal of Public Health, January 2012, Vol 102, No. 1

(voir les décisions du Conseil fédéral de décembre 2018), le mouvement anti-nucléaire suisse est consterné, dégoûté, découragé. Peu avant son départ, la ministre de l'Énergie a jeté par dessus-bord toutes ses promesses de ne pas toucher aux standards de sécurité des réacteurs en activité.

Le Tribunal fédéral corrigera-t-il la dégradation des mesures de sécurité maintenant ancrée dans la loi sur l'énergie nucléaire ? Les chances sont minimes. Et pourtant, les réacteurs situés en bordure du Rhin menacent aussi les communes du sud de l'Allemagne, en particulier la région autour de Waldshut et du lac de Constance. L'ATPN envisage de porter l'essentiel de son activité dans cette région, même si le démantèlement de Fessenheim reste encore une thématique à suivre.

## **6. Collaboration et nombre d'adhérents**

### **Collaboration avec les villes, cantons et communes**

Durant l'exercice écoulé, le nombre d'adhérents de l'ATPN est resté presque stable. Le Bureau de l'ATPN a poursuivi son dialogue intense avec les expert-es du canton de Bâle-Ville et la ville de Fribourg-en-Brisgau et les remercie ici chaleureusement. Durant cette année d'exercice, Christoph Arndt s'est occupé du bureau de l'association. Rudolf Rechsteiner s'est chargé d'une partie des tâches de direction, en particulier de la correspondance en français.

En fin d'année d'exercice, le nombre des communes membres s'élève à 98, celui des organisations à 62 (paroisses incluses) et celui des adhérents individuels à 126 (-6).

#### *Répartition des adhérents :*

Communes politiques (y compris les Landkreise)	98 (0)
Organisations (y compris les paroisses)	62 (0)
Adhésions individuelles et familiales	126 (-6)

Avec ses communes adhérentes (y compris Bâle-Ville), l'association représente en nombre d'habitants plus d'un million de personnes.

Liste des membres de l'ATPN / catégorie Communes politiques (y compris les Landkreise en Allemagne)

25 Suisse, 72 Allemagne, 1 France

CH	4123	Allschwil
CH	4144	Arlenheim
CH	4105	Biel-Benken
CH	4102	Binningen
CH	4103	Bottmingen
CH	4117	Burg im Leimental
CH	4143	Domach
CH	4107	Ettingen
CH	2902	Fontenais
CH	4460	Gelterkinden
CH	4438	Langenbruck
CH	4410	Liestal
CH	4419	Lupsingen
CH	4142	Münchenstein
CH	4104	Oberwil
CH	4494	Oltingen
CH	4433	Ramlinsburg
CH	4418	Reigoldswil
CH	4153	Reinach
CH	4462	Rickenbach
CH	4125	Riehen
CH	2827	Schelten
CH	4450	Sissach
CH	4456	Tenniken
CH	4106	Therwil
DE	79677	Aitern
DE	79280	Au
DE	79424	Auggen
DE	79415	Bad Bellingen
DE	79189	Bad Krozingen
DE	79410	Badenweiler
DE	79351	Bahlingen
DE	79282	Ballrechten-Dottingen
DE	79589	Binzen
DE	79677	Böllen
DE	79283	Bollschweil
DE	79268	Bötzingen
DE	79206	Breisach
DE	79104	Breisgau-Hochschwarzwald (Landkreis)
DE	79256	Buchenbach
DE	79426	Buggingen
DE	79211	Denzlingen
DE	79285	Ebringen
DE	79588	Efringen-Kirchen
DE	79238	Ehrenkirchen
DE	79356	Eichstetten
DE	79591	Eimeldingen
DE	79312	Emmendingen
DE	79312	Emmendingen (Landkreis)
DE	79346	Endingen
DE	79868	Feldberg
DE	79592	Fischingen
DE	79098	Freiburg im Breisgau
DE	79288	Gottenheim
DE	79639	Grenzach-Wyhlen
DE	79194	Gundelfingen
DE	79423	Heitersheim
DE	79194	Heuweiler
DE	79289	Horben
DE	79241	Ihringen
DE	79594	Inzlingen
DE	79400	Kandern
DE	79341	Kenzingen
DE	79199	Kirchzarten
DE	79539	Lörrach
DE	79539	Lörrach (Landkreis)
DE	79429	Malsburg-Marzell
DE	79364	Malterdingen
DE	79232	March
DE	79291	Merdingen
DE	79249	Merzhausen
DE	79379	Müllheim
DE	79244	Münstertal
DE	79292	Pfaffenweiler
DE	79276	Reute
DE	79361	Sasbach
DE	79227	Schallstadt
DE	79416	Schliengen
DE	79677	Schönau
DE	79641	Schopfheim
DE	79350	Sexau
DE	79294	Sölden
DE	79271	St. Peter
DE	79219	Staufen
DE	79252	Stegen
DE	79295	Sulzburg
DE	79331	Teningen
DE	79224	Umkirch
DE	79235	Vogtsburg
DE	79279	Vörstetten
DE	79183	Waldkirch
DE	79576	Weil am Rhein
DE	79367	Weisweil
DE	79677	Wembach
DE	79297	Winden
DE	79299	Wittnau
DE	79369	Wyhl
FR	67600	Muttersholtz

*Liste des membres de l'ATPN / catégorie Organisations (y compris les paroisses)  
7 Suisse, 50 Allemagne, 5 France*

CH	4055	Basel	Ahorn Apotheke
CH	4144	Arlenheim	Gewaltfreie Aktion Kaiseraugst (GAK)
CH	4433	Ramlinsburg	Junges Grünes Bündnis Nordwest
CH	4056	Basel	NWA Schweiz
CH	6003	Luzern	PSR / IPPNW
CH	4053	Basel	WWF Region Basel
CH	4127	Birsfelden	Evangelische reformierte Kirchgemeinde Birsfelden
DE	79379	Müllheim	AGUS Markgräflerland
DE	79367	Weisweil	Badisch Elsässische Bürgerinitiative
DE	79418	Schliengen	BUND Ortsgruppe Bad Bellingen / Schliengen
DE	79299	Wittnau	BUND Ortsgruppe Schönberg
DE	79291	Merdingen	BUND Ortsverband Merdingen
DE	79100	Freiburg	Bündnis 90 / Die Grünen - Kreisverband Breisgau-Hochschwarzwald
DE	79100	Freiburg	Bündnis 90 / Die Grünen - Kreisverband Freiburg
DE	79219	Staufen	Bürgerinitiative Umweltschutz Staufen
DE	79194	Gundelfingen	ECOtrinoa e.V.
DE	79312	Emmendingen	Emmendinger Erneuerbare Energie GmbH
DE	79110	Freiburg	Energieagentur Regio Freiburg GmbH
DE	79379	Müllheim	EnVPro
DE	79677	Schönau	EWS Schönau Vertriebs GmbH
DE	79104	Freiburg	Fabrik für Handwerk, Kultur und Ökologie e.V.
DE	79249	Merzhausen	fesa GmbH
DE	79104	Freiburg	focus.re GmbH & Co KG
DE	79369	Wuhl	Förderverein Zukunftsenergien, Solarregio Kaiserstuhl e.V.
DE	79211	Denzlingen	Fraktion Bündnis 90 / Die Grünen Regionalverband Südlicher Oberrhein
DE	79424	Auggen	Freie Wähler Auggen
DE	79098	Freiburg	Fukushima nie vergessen e.V.
DE	79100	Freiburg	Gemeinderatsfraktion Bündnis 90 / Die Grünen - Freiburg
DE	79115	Freiburg	ISES International Solar Energy Society e.V.
DE	79235	Vogtsburg	Naturschutzbund NABU Kaiserstuhl e.V.
DE	79102	Freiburg	Regionalverband Südlicher Oberrhein
DE	70173	Stuttgart	SPD Fraktion / Landtag Baden-Württemberg
DE	79423	Heitersheim	SPD Gemeinderatsfraktion Heitersheim
DE	79100	Freiburg	SPD Kreisverband Breisgau-Hochschwarzwald
DE	79539	Lörrach	SPD Kreisverband Lörrach
DE	79285	Ebringen	SPD Ortsverein Batzenberg
DE	79268	Bötzingen	SPD Ortsverein Bötzingen
DE	79206	Breisach	SPD Ortsverein Breisach
DE	79379	Müllheim	SPD Ortsverein Markgräflerland
DE	79291	Merdingen	SPD Ortsverein Merdingen
DE	79189	Breisach	Umweltliste Breisach e.V.
DE	79219	Staufen	Umweltliste Staufen
DE	79212	Staufen	ZBÖ Dämmtechnik GmbH
DE	79189	Bad Krozingen	Evangelische Kirchengemeinde Bad Krozingen
DE	79269	Bötzingen	Evangelische Kirchengemeinde Bötzingen
DE	79379	Müllheim-Britzigen	Evangelische Kirchengemeinde Britzingen-Dattingen
DE	79238	Ehrenkirchen	Evangelische Kirchengemeinde Ehrenkirchen-Bollschweil
DE	79312	Emmendingen	Evangelische Kirchengemeinde Emmendingen
DE	79241	Ihringen	Evangelische Kirchengemeinde Ihringen
DE	79232	March-Buchheim	Evangelische Kirchengemeinde March
DE	79379	Müllheim	Evangelische Kirchengemeinde Müllheim
DE	79100	Freiburg	Evangelische Pfarrgemeinde Freiburg-Südwest
DE	79312	Emmendingen	Evangelischer Kirchenbezirk Emmendingen
DE	79189	Bad Krozingen	Evangelisches Dekanat Breisgau-Hochschwarzwald
DE	79379	Müllheim-Hügelheim	Evangelisches Pfarramt Müllheim-Hügelheim
DE	79238	Kirchhofen	Katholische Kirchengemeinde Batzenberg-Obere Möhlin
DE	79189	Bad Krozingen	Katholisches Dekanat Breisach-Neuenburg
FR	67000	Strasbourg	Alsace Nature (AFRPN)
FR	67130	Fréconrupt	Association C.S.F.R.
FR	68740	Fessenheim	Société LTEC
FR	69317	Lyon	Sortir du Nucléaire
FR	68000	Colmar	Stop Fessenheim

## Informations diverses

Jusqu'à la date d'impression de ce rapport d'activités, deux avis de retrait nous ont été envoyés au bureau, il s'agit de deux communes allemandes. L'ATPN remercie ces communes pour leur soutien durant ces dernières années et se réjouit avec elles de nos victoires. L'ATPN voudrait cependant apporter quelques précisions pour montrer comme il est important de maintenir son adhésion, même pour des communes aux alentours de Fessenheim :

- Le démantèlement des installations nucléaires va exiger toute notre vigilance, aussi sur le plan juridique à Paris. En effet, le retrait des barres de combustible et les failles des dispositifs de sécurité au niveau des piscines de désactivation pourraient dépasser les délais prévus. Même après la mise à l'arrêt des réacteurs, les risques demeurent.
- L'idée soutenue par Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire, de construire à Fessenheim un « Technocentre », afin d'évacuer et traiter des matériaux radioactifs en provenance de centrales de la France entière, pourrait ne jamais voir le jour. Et cela montre combien la présence de l'ATPN est importante, parce qu'il faudra rester à l'affût, soutenir les communes environnantes et surtout ne pas relâcher l'attention, car d'autres projets seront peut-être plus difficiles à désamorcer (voir à ce sujet la Résolution du 30 juin 2020).
- L'ATPN poursuit également des actions en justice afin d'obtenir l'arrêt des très anciens réacteurs nucléaires suisses. Concernant notre plainte contre Beznau, le Tribunal fédéral rendra sa décision vraisemblablement en 2021. Sur le plan radiologique, un accident se produisant à Leibstadt, Gösigen ou Beznau est « à notre porte ».
- Selon la devise « l'union fait la force » nous en appelons à la solidarité autour de nos 3 frontières (Dreyeckland). Nous avons toujours maintenu aussi bas que possible le montant de l'adhésion à l'ATPN, fixée à 0,10 CHF soit 0,095 euro par habitant. Sans la base financière assurée par les cotisations de nos membres, la prolongation de nos activités est en danger.

## **7. Composition du Conseil d'administration**

Durant l'année d'exercice 2019-2020, la composition du Conseil d'administration de l'ATPN était la suivante :

### pour la Suisse

Prof. Dr. Jürg Stöcklin (Président), ancien élu vert au Grand Conseil de Bâle-Ville  
Andreas Fischer, élu vert au Grand Conseil d'Argovie  
Dr. Rudolf Rechsteiner (Vice-Président), ancien Conseiller national, parti socialiste  
David Studer, sans appartenance politique, avocat  
Nils Epprecht (directeur de la Fondation suisse de l'énergie (FSE), Zurich  
Jakob Roth, Jeunes verts, Bâle-Ville)

### pour la France

Claude Ledergerber, (Vice-Président), Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR)  
Dr. Jean-Marie Brom, Sortir du nucléaire, Strasbourg  
Suzanne Rousselot, Stop Fessenheim, Colmar

### pour l'Allemagne

Jean Paul Lacôte, SPD, Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de Fessenheim  
Harald Lotis, sans appartenance politique, maire de Bahlingen  
Axel Mayer (Vice-Président), ancien secrétaire général du BUND, fondateur de la Mitwelt-Stiftung  
Heinz Wolfgang Spranger, conseiller municipal CDU de Ballrechten-Dottingen  
Gerda Stuchlik, Les Verts, adjointe au maire en charge de l'environnement, Fribourg i.B.  
Dr. Dieter Wörner, ancien directeur de l'Office de protection de l'environnement de Fribourg i.Br., avec voix consultative  
Dr. Klaus von Zahn, directeur de l'Office de protection de l'environnement de Fribourg i.Br., avec voix consultative

### Délégué du Canton de Bâle-Ville

Dr. Philipp Hübner, chimiste cantonal, département Santé, avec voix consultative

Beisitzer: Dr. Stephan Husen, département Santé, avec voix consultative

Nous remercions chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration et les délégués avec voix consultative du canton de Bâle-Ville et de Fribourg i.Br. pour leur précieuse collaboration. Le Président

Prof. Dr. Jürg Stöcklin

